

Précisément pour la même raison, il est plus facile d'acheter cent électeurs que d'en acheter mille.

C'est ainsi que celui qui a été mêlé un peu à l'organisation des élections dans les districts ruraux qui renferment, en moyenne, deux à trois mille électeurs, et dans les districts urbains qui en contiennent jusqu'à trente mille et plus, sait bien que les élections ne s'organisent pas du tout avec les mêmes méthodes dans les uns et les autres. On achète des votes dans les campagnes, on ne le tente généralement pas dans les villes. On se sert ici d'autres méthodes qui ne sont peut-être pas plus honnêtes, telle que la personnification vulgairement appelée la "télégraphie"; mais il convient de dire que si ces méthodes peuvent être employées, c'est à raison du fait que les électeurs ne se connaissent pas et non à raison du système de scrutin.

Maintenant, est-il besoin de rappeler que celui qui achète son siège ne nous permet pas d'attendre de lui le désintéressement dans la confection des lois et l'honnêteté dans l'administration des deniers publics? Et ce mandat acheté, s'il n'est pas un certificat d'honnêteté, ne saurait être non plus un certificat de valeur intellectuelle: les imbéciles qui ont le gousset bien garni sont légion.

...

Ce système de scrutin uninominal ouvre les portes des parlements à la canaille et y laisse pénétrer aussi une autre classe de législateurs à peine plus désirable, les médiocres, les incompetents.

Observez un peu toute notre organisation administrative et législative. Elle est essentiellement démocratique. Soyons-en fiers!

Nous avons, au bas de l'administration, les conseils municipaux; à un degré supérieur les conseils de comté; et, au-dessus, l'Assemblée Législative et les Communes.

Un homme sera simplement un brave citoyen: ses concitoyens, sans regarder trop à son caractère, à sa valeur non plus